

Comité Syndical du Pays Horloger du 7 mai 2009

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE PNR DOUBS TRANSFRONTALIER



SOMMAIRE

PROPOSITIONS POUR LE PORTAGE DU PROJET

PROPOSITIONS DES AMBITIONS ET AXES DU PROJET

Rappels des enjeux

- 1. Développement de la qualité de la nature**
- 2. Préservation des paysages et promotion d'un urbanisme durable**
- 3. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable**
- 4. Sensibilisation et éducation au territoire**
- 5. Management, communication et garantie territoriale**

IDENTIFICATIONS DES ACTIONS TRANSFRONTALIERES POSSIBLES

PROPOSITION POUR LE PORTAGE DU PROJET

Le périmètre d'étude retenu côté français concerne le territoire du Pays Horloger (78 communes) et 5 communes limitrophes retenues pour leur intérêt patrimonial en continuité de celui du Pays Horloger.

A l'issue des échanges durant les phases A et B de l'étude, 5 principes ont guidé la structuration des propositions ci-après :

- éviter la création d'une nouvelle structure intercommunale et s'appuyer sur celles existantes = s'appuyer sur le Pays Horloger et le mettre au cœur du dispositif
- s'inscrire dans une perspective franco-suisse dès l'origine = dès à présent avoir le réflexe franco-suisse dans et durant tout le projet, organiser des liens étroits et permanents
- profiter de la démarche engagée pour enrichir la dynamique actuelle du Pays : l'ouvrir plus aux forces vives, via le Conseil de Développement (en cours de recomposition au 2^{ème} trimestre 2009); s'ouvrir plus aux questions environnementales ; engager des réflexions prospectives ; renforcer encore l'association des suisses « en amont » des idées de projets
- bien prévoir l'articulation Pays / Conseil Régional, le 1^{er} ayant la force d'initiative locale seule à même de créer la dynamique du projet, le second ayant l'autorité sur la procédure de création d'un PNR et le positionnement pour dynamiser la cohérence de l'action publique franco-suisse
- Penser ces propositions avec souplesse, comme évolutives : pour 2 ou 3 ans, pour une première phase locale du portage de projet

En conséquence, il est proposé l'organisation suivante :

- Le **Syndicat mixte du Pays Horloger** portera l'élaboration du projet de création du PNR Doubs transfrontalier. Les instances actuelles du Syndicat (comité syndical et bureau) deviennent donc les instances responsables et compétentes pour la définition du contenu du projet, la conduite et la concertation avec les acteurs et partenaires locaux et suisses. Pour associer les 5 communes

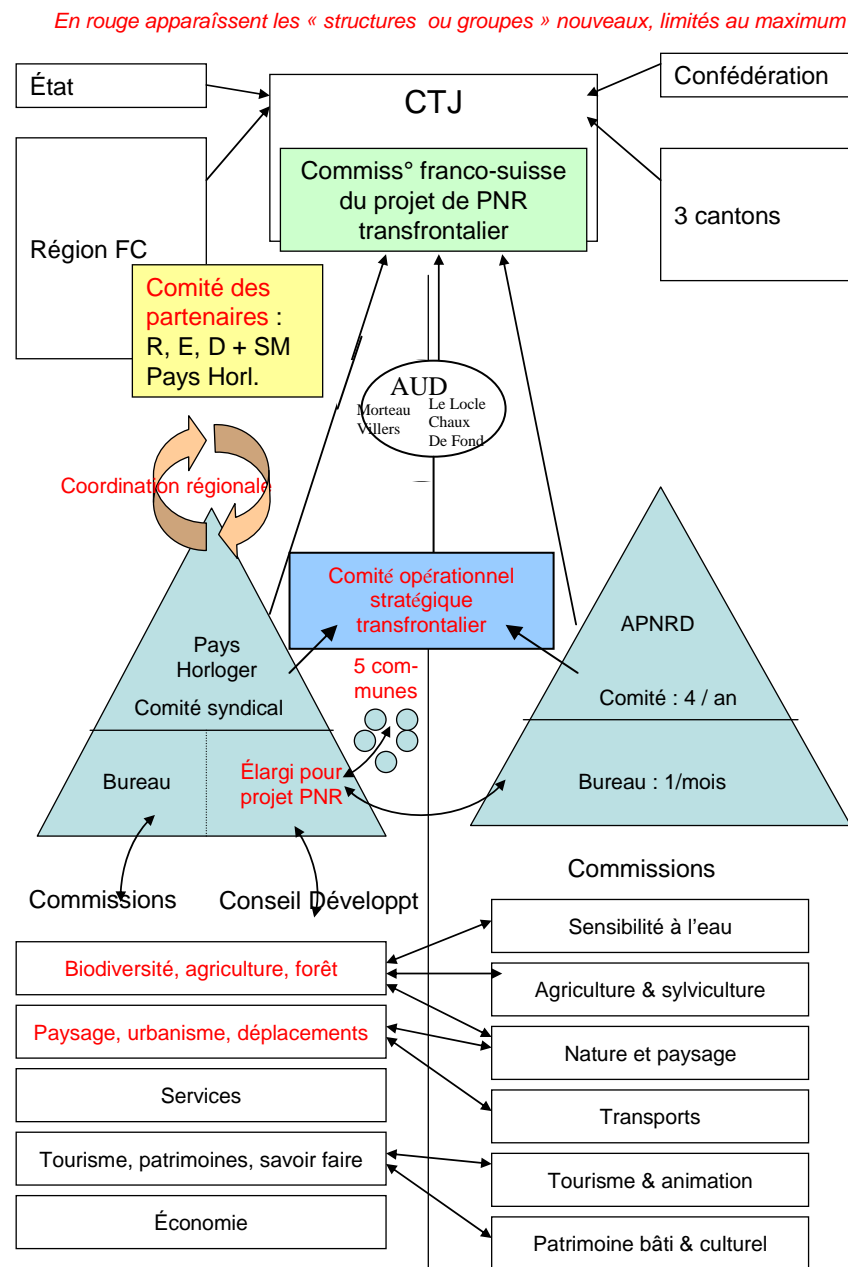
limitrophes, incluses dans le périmètre d'étude, le bureau et le comité syndical du Syndicat mixte se réuniront en format « élargi » aux représentants de ces communes : les 5 maires seront invités au comité syndical, 2 représentants parmi ces 5 seront invités au bureau (un du secteur d'Entreroche, un du secteur Val de Consolation)¹. Cette organisation peut se mettre en place dès à présent, soit à compter de la phase C de l'étude, et pour les étapes suivantes.

- Le **Conseil Régional** crée un **comité des partenaires**, pour suivre l'avancement du projet et sa compatibilité avec la politique régionale, la loi et les intérêts régionaux et transfrontaliers. Il réunira des membres du conseil Régional, des services de l'Etat concernés (DIREN, commissariat de massif, préfecture de Région), du Conseil Général du Doubs, et le Syndicat mixte du Pays Horloger. Ce dernier rendra compte de l'avancement du projet, des questions stratégiques, méthodologiques et afférentes aux contenus abordés. Le comité des partenaires orientera, si besoin, les objectifs et les méthodes ; il examinera les moyens et méthodes nécessaires pour soutenir l'avancement du projet. La **coordination** entre la Région et le Pays est assurée régulièrement par les techniciens des structures (besoin d'instituer un comité technique ?).
- Le Pays Horloger est la structure sœur de l'**APNRD** en charge du projet côté suisse. Les relations entre les 2 seront permanentes et régulières, tant sur le plan politique que technique. Un membre de chacune des structures siègera dans les instances et réunions de l'autre (comité, bureau). Un représentant d'une ou plusieurs commissions de travail siègeront dans les commissions de travail de l'autre pays, et vice-versa. Ils seront les garants de l'approche transfrontalière des projets ou de la recherche de coopérations possibles. Les techniciens travaillent en relation étroite et permanente.
- La mise en commun et la confrontation des projets de PNR de part et d'autre du Doubs se feraient d'une part au sein d'une nouvelle instance, appelée **Comité opérationnel stratégique**

¹ Une réunion préalable de ces Maires semble nécessaire pour leur demander leur avis et mettre à niveau leur connaissance du dossier.

transfrontalier rassemblant des membres du Pays Horloger et de l'APNRD et qui se réunirait 4 à 6 fois par an. Des échanges réguliers entre l'AUD et ce comité opérationnel seront développés. Afin de compléter cette mise en commun, le comité opérationnel présenterait ensuite le fruit de son travail à l'occasion de la réunion annuelle de **commission franco-suisse du PNR Doubs**, créée au sein de la **CTJ** et qui fonctionne depuis 2007. Compte-tenu des enjeux « urbain-rural » du territoire, l'AUD pourrait aussi avoir une place au sein de cette commission de la CTJ.

- Les **commissions de travail** actuelles du Syndicat du Pays Horloger évoluent pour, d'une part, prendre en compte les problématiques environnementales, paysagères, urbaines, et patrimoniales à traiter, et, d'autre part, s'ouvrir aux acteurs de la vie civile.
 - o En sus des commissions tourisme, services et économie, une commission « Biodiversité, agriculture, forêt » et une commission « Paysage, urbanisme, déplacements » sont créées. La commission tourisme s'élargit à la problématique de la mise en valeur des patrimoines (culturels, bâtis, savoir-faire).
 - o Les membres du Conseil de Développement mis en place depuis plusieurs années, et en cours de recomposition d'ici Juin 2009, participent aux réunions des commissions ayant trait au projet de PNR. Selon les besoins, les commissions peuvent donc se réunir sous 2 formats : simplement entre élus pour les affaires du Pays, avec les membres volontaires du Conseil de Développement pour les affaires du projet de Parc.



PROPOSITIONS DES AMBITIONS ET DES AXES DU PROJET

Le diagnostic du territoire ² a mis en évidence ses grandes qualités et ses problèmes :

- Milieux naturels et espèces remarquables, quoique sous-estimés par les inventaires naturalistes officiels sur le Doubs,
- Diminution probable de la biodiversité globale (uniformisation de pratiques agricoles, forte présence de résineux, extension urbaine) ; mais un réel potentiel de reconquête, la marge de progrès pouvant être bien supérieure aux pertes supposées
- Continuités écologiques avec la Suisse de première importance à l'échelle régionale, voire internationale
- Ressource en eau en quantité et qualité, avec quelques altérations dues à l'homme des 2 côtés de la frontière du Doubs (assainissement, pollutions diffuses)
- Un paysage à forte typicité, tenu par les activités rurales, mais grignoté par une urbanisation mal maîtrisée et l'introduction importante d'architectures pavillonnaires inadaptées
- Un territoire rural abritant des petites villes industrielles vivant en étroites relations avec les villes suisses voisines et l'industrie de précision
- Une vitalité économique fondée sur l'esprit d'entreprise et de multiples savoir-faire, dont l'industrie de précision, qui rend le territoire globalement attractif pour l'emploi,... selon les aléas de la conjoncture mondiale et suisse...
- Une croissance démographique réelle, une population jeune qui génèrent une économie résidentielle et une vitalité sociale indéniable, et qui créent une pression sur le logement (l'offre accessible est trop rare des 2 côtés de la frontière) et sur les services (à l'enfance, d'insertion).

² Sur le périmètre d'étude pour le projet de PNR arrêté par le Comité de Pilotage en Juillet 08 : Pays Horloger + 5 communes (Val de consolation et Défilé d'EntreRoche)

A la lecture de ces conclusions on comprend :

- L'imbrication des problématiques urbaines et rurales : il faut d'une part développer au mieux une agglomération transfrontalière (Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, La Chaux de Fonds) avec ses problématiques urbaines et industrielles pour rester attractif ; et d'autre part, limiter les pressions sur le territoire rural alentour et sur la planète (GES, énergies) pour regagner en biodiversité et typicité rurale
- La communauté d'intérêt franco-suisse : même agglomération, même capital nature, avec les mêmes problèmes -plus ou moins nuancés- et surtout des potentiels communs.

L'intérêt de faire émerger un projet commun pour gérer au mieux ce territoire repose sur :

1. La poursuite de la construction de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) pour porter les visions et les projets à ce niveau
2. L'élaboration d'un projet pour l'ensemble du territoire, qui réponde aux problèmes ruraux, environnementaux, péri-urbains repérés. Le Pays Horloger côté français porte déjà un projet de territoire. Mais face aux défis environnementaux, paysagers et patrimoniaux pointés, il peut –avec les 5 communes associées- être plus ambitieux et actif dans ces domaines.

L'idée de création de PNR lancée par la Région, confortée par le projet de PNR côté suisse porté par l'APNRD, peut permettre d'aller plus vite et plus loin en ce sens. Il permettra tout d'abord de construire le projet en élaborant la charte fondatrice du PNR. Les ambitions et les axes politiques d'actions qui se dégagent à l'issue du diagnostic se structurent autour de :

1. Développement de la qualité de la nature
2. Préservation des paysages et promotion d'un urbanisme durable
3. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
4. Sensibilisation et éducation au territoire
5. Management, communication et garantie territoriale

Ces axes sont volontairement identiques à ceux du projet de l'APNRD pour affirmer la cohérence des projets (les axes 1 et 2 sont regroupés dans le projet suisse).

1 - DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE LA NATURE

Ambition et stratégie possible

Les grandes qualités biologiques du Haut Doubs (vastes espaces non fragmentés abritant des espèces et zones d'habitat variés, ressource en eau importante sur système karstique sensible) font de ce territoire un réservoir de biodiversité et d'eau de grand intérêt... Qui prend d'autant plus de force quand on le regarde dans ses continuités avec le territoire suisse. L'intérêt est ici transfrontalier et de grande ampleur.

Les risques et pressions qui s'exercent sur ces richesses ne sont pas critiques, mais certaines pratiques ou tendances méritent d'être infléchies pour redonner toute leurs dynamiques aux écosystèmes, et au-delà, pourquoi pas, regagner de la biodiversité. C'est l'ambition proposée.

Pour ce faire, il faudrait agir ces prochaines années pour :

- mieux connaître les milieux naturels et le Doubs en priorité, avec le souci d'atteindre une connaissance et des plans de gestion transfrontaliers
- accroître la performance environnementale des pratiques agricoles, en accentuant encore les efforts en cours. La qualité et le marquage des productions, clé croissante de leur bonne commercialisation, en seraient accrus ; la biodiversité aussi.

Domaine	Sujet	Perspective d'actions	Dimension « Transfrontalier & PNR »
Patrimoine naturel	Préserver la diversité des écosystèmes et des espèces	Réaliser un document d'objectif de type Natura 2000 sur la vallée du Doubs permettant de mettre à niveau l'état des connaissances et les dynamiques environnementales en place (échanges et continuums écologiques)	La vallée du Doubs constitue le trait d'union des deux territoires, qui présentent ainsi des milieux naturels communs : mise en place de plans de gestion communs sur les espaces naturels (tourbières, prairies naturelles, prairies alluviales,...) et pour la préservation des espèces emblématiques (apron en particulier)
	Prendre en compte les continuités et corridors écologiques	Etudier les dynamiques écologiques en place de part et d'autre de la frontière et entre les deux pays	Concerter les éventuelles actions de connaissances, régulation ou préservation de la faune (mammifères, oiseaux, en particulier)
Agriculture et biodiversité	Accroître la performance environnementale des pratiques agricoles	Expérimenter des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité (pratiques de fauche, d'épandage, mise en place de bandes enherbées et de continuités écologiques, prairies fleuries...) et inciter à leur développement sur le territoire Aller vers de l'Agriculture à Haute Valeur Environnementale	Mutualisation des expériences, des pratiques et partage des retours d'expériences les plus opérationnelles et les plus vertueuses : OQE côté suisse Engager une opération type « prairies fleuries » à l'image de celle initié dans le PNR du Haut-Jura par exemple à l'échelle franco-suisse (éligibilité aux fonds agricoles à confirmer)
Ressource en	Préserver la qualité écologique et	Mettre en œuvre des projets communs sur le	Coordination des différentes procédures déjà

eau	physico-chimique des cours d'eau et notamment du Doubs	bassin versant du Doubs : amélioration (mutualisation ?) des dispositifs d'assainissement, amélioration de la perméabilité des ouvrages hydrauliques pour la faune, mise en place de mesures agro-environnementales,...	en cours de part et d'autre de la frontière (projet intégré Doubs franco-suisse). Mise en œuvre d'actions concertées sur le bassin versant du Doubs, partagées par les deux pays Liens avec schéma de mise en valeur à faire
-----	--	--	--

2 - PRESERVATION DES PAYSAGES et PROMOTION D'UN URBANISME DURABLE

Ambition et stratégie possible

Les paysages du Pays Horloger alternent des paysages ouverts et fermés, de plateau et de gorges, de bois et de rivières. Tenus et entretenus par les activités rurales depuis des lustres, ils sont encore de grande qualité, mais mis à mal par 4 phénomènes : l'urbanisation trop diffuse et anarchique -accompagnée d'une perte d'identité architecturale-, qui a pris des proportions trop importantes ces dernières années ; la pratique intensive de la culture de l'herbe sur le plateau qui efface les éléments structurants du paysage (murgers, haies, arbres) ; l'enrésinement envahissant sur les collines ; l'enfrichement des pentes et fonds de vallée. Pour y remédier, une intervention plus volontariste des collectivités locales est indispensable. Elles détiennent de nombreux outils pour cadrer puis gérer l'organisation de l'espace, souvent à l'échelle intercommunale. L'objectif est de se doter puis d'engager un plan-programme permettant de produire un urbanisme plus durable (moins étal, plus économe, plus intégré), tout en ayant une politique de l'habitat qui réponde aux besoins. L'ensemble devrait s'accompagner de mesures permettant d'offrir progressivement des modes de déplacements alternatifs à la voiture, et le Pays Horloger gagnerait ainsi aussi sur le terrain des économies d'énergies indispensables pour freiner le changement climatique en cours.

Par ailleurs, les mesures de protection et mise en valeur des sites de valeur s'imposent, en recroisant les approches environnementales (axe 1), paysagère et touristique. Cela a été fait pour la vallée du Dessoubre, et il faut mettre en œuvre les actions prévues ; cela reste à construire pour la vallée du Doubs, dans la suite du plan de gestion.

Domaine	Sujet	Perspective d'actions	Dimension « Transfrontalier & PNR »
Paysage et Urbanisme	Maîtriser l'étalement urbain et la qualité des paysages	Elaborer un plan intercommunal d'aménagement et de développement durable prémisses du Plan de Parc et d'un SCOT : Mettre en place une action formation-action à destination des élus. Choisir au cours de la formation-action l'outil (ou les outils) les plus pertinents pour maîtriser l'urbanisme et la qualité des paysages et constructions : charte paysagère, Schéma de COhérence Territorial (SCOT), plan de parc, Schémas intercommunaux volontaires, PLU intercommunaux...	Construire par étape un plan de Parc cohérent de part et d'autre de la frontière : même approche, même légende Insérer dans la formation des échanges avec le territoire suisse et ses outils : les Plans cantonaux et les Plans communaux suisses Mener une réflexion transfrontalière sur le contenu d'un Plan de Parc et ses mesures pour la gestion de l'espace dans toutes ses dimensions (paysage, urbanisme, milieux et ressources, agriculture, forêt, etc)
		Elaborer un Programme Local de l'Habitat	Avoir une vision transfrontalière en matière d'habitat : Harmoniser et compléter les diagnostics habitat de part et d'autre
	Protection de sites	Mettre en œuvre la charte du Dessoubre <i>Engager la phase opérationnelle des actions identifiées dans la charte, et définir la maîtrise d'ouvrage</i>	
		Elaborer plan d'aménagement et de mise en valeur	Le faire transfrontalier, en lien avec Projet

		global du Doubs : paysage + usages et tourisme + milieux et ressources	intégré Doubs franco-suisse
Patrimoine bâti et construction	Construire durable	<p>Incitation aux aménagements durables : aides aux études préalables d'urbanisme opérationnel types AEU, plan de composition, AMO</p> <p>Incitation aux opérations exemplaires : portées par les communes, ou groupées, ou innovantes (chaufferies bois collectives ; bâtiments basse consommation énergie...)</p>	Mettre en place un groupe de travail pour lancer des initiatives communes : concours d'idées ou appels à projet, visites d'opérations exemplaires des 2 côtés de la frontière à destination du grand public
	Mieux connaître et protéger le patrimoine bâti	Poursuite aides à réhabilitation des tuyés, à étendre aux bardages bois (tavaillon)	Inventaire commun des maisons « comtoises » de caractère
Déplacements	Limiter l'usage de la voiture	<p>Mettre en place des Transports A la Demande fonction des besoins repérés</p> <p>Organiser plateformes de covoiturage</p>	Mettre en œuvre les actions proposées suite étude transport AUD : aires de transfert pour permettre le covoiturage, articulat° TGV-TER-trains suisses-bus
	Favoriser les déplacements vélos	<p>Développer les aménagements ad-hoc pour sécuriser les itinéraires 2 roues d'usage local</p> <p>Développer les circuits VTT, vélo-tourisme</p>	<p>Objectif PNR : paradis du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir circuits transfrontaliers - les promouvoir

3 - RENFORCEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES AXEES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ambition et stratégie possible

L'économie du Pays Horloger repose autant sur un pilier rural avec l'agriculture, la forêt et le tourisme qu'un pilier très urbain avec les activités liées à l'horlogerie, les microtechniques et l'offre de services. Même si toutes ces activités ont une histoire et des problématiques distinctes **elles disposent toutes d'atouts liés à leur ancrage fort au territoire** (AOC, savoir-faire et horlogerie, pêche dans le Doubs, ...) mais elles sont également toutes confrontées à des mutations importantes liées à l'évolution de la demande sociale et à l'évolution du contexte économique national et international.

Compte tenu des relations anciennes qu'entretiennent le Pays Horloger et le territoire suisse voisin sur un plan économique, l'enjeu majeur serait de reconnaître l'existence d'une ressource agricole et forestière commune pour mieux la valoriser, ainsi que la réalité d'un fonctionnement du marché du travail en bassin d'emplois unique, pour tendre vers un développement plus équilibré et plus durable. Dans cette perspective et en cohérence avec les démarches de PNR souhaitées des deux côtés de la frontière, l'ambition pourrait être de faire des patrimoines spécifiques du Pays Horloger (naturels, paysagers, culturels, historiques, ...) le moteur de développement des activités économiques. Une telle ambition n'exclut pas une politique ambitieuse en direction des entreprises et de l'emploi bien au contraire ... mais une politique publique interventionniste afin de « montrer l'exemple », encourager les initiatives privés dans ce domaine et encadrer, voir empêcher, certains développements qui iraient à l'encontre d'un tel développement.

Pour ce faire, il faudrait agir ces prochaines années pour :

- **maintenir et développer une filière « bois » performante** (d'un point de vue économique et environnementale) et valorisant une ressource bois « de qualité et gérée durablement » ... et cela par-delà la frontière ;
- **anticiper et accompagner les mutations de l'activité agricole** afin de garantir sur le long terme sa capacité à maintenir l'emploi sur place, à gérer l'espace et la biodiversité, à contribuer au développement touristique (produits, services, paysage, ...)
- **engager une politique touristique conséquente** pour faire du Pays Horloger une destination éco-touristique transfrontalière de court séjour, en direction des habitants des métropoles voisines (Genève, Lyon, Zurich, ...) et fondée sur la valorisation des spécificités patrimoniales du territoire (horlogerie, gastronomie, eau, architecture, ...).

Domaine	Sujet	Perspective d'actions	Dimension « Transfrontalier & PNR »
Forêt et Filière Bois	Accompagner l'évolution des scieries du territoire pour tenir compte de l'évolution du marché : concurrence internationale, demande de produits plus élaborés, mises aux normes, ...	Un audit a été lancé par l'ADIB sur toute la Franche-Comté. Les conclusions devraient orienter l'action locale à mettre en œuvre. D'ores et déjà certains acteurs de la filière pensent que des actions pourraient être engagées localement.	Mettre en perspective ces réflexions françaises dans un cadre plus large d'approvisionnement et de valorisation avec les unités de sciage suisses Profiter de ces démarches pour « pousser » des approches environnementales et territoriales.
	Augmenter les capacités de mobilisation des bois en augmentant la desserte et en	Des schémas de desserte réalisés par l'ONF ou le CRPF existent mais restent souvent dans les placards par manque d'animation locale. De	Développer une animation locale ayant le souci des approches environnementales des dessertes réalisées.

	restructurant la propriété privée	<p>nombreux secteurs du territoire ne sont pas encore couverts par de tels schémas.</p> <p>Une Opération de Restructuration Forestière est actuellement animée par le CRPF sur la vallée du Dessoubre avec des financements du Département. Prévoir l'extension de ces démarches à d'autres secteurs stratégiques après les avoir identifiés notamment dans les côtes du Doubs en lien avec les démarches qui seraient engagées sur des aspects plus environnementaux et paysagers</p>	<p>Mutualiser les expériences existantes suisses dans le domaine et engager des actions communes dans les côtes du Doubs. Profiter des actions d'animation engagées à l'occasion de cette Opération pour sensibiliser les propriétaires à la gestion durable de leur forêt.</p>
	Augmenter l'utilisation du bois dans la construction	S'appuyer sur les actions de promotion et de sensibilisation portées par l'ADIB et le CAUE notamment pour engager formellement les collectivités locales dans des réalisations concrètes.	<p>Mutualiser les expériences existantes suisses dans le domaine</p> <p>S'appuyer sur les traditions d'utilisation du bois tout en recherchant des innovations dans ce domaine (tradition et modernisme).</p>
	Promouvoir la forêt du territoire (qualité des bois, qualité des milieux, biodiversité, ...) et ses entreprises	Au sein de la communication du Pays notamment, mieux caractériser les spécificités de la forêt et accompagner les acteurs de la filière dans leurs efforts de promotion en apportant une dimension « territoriale ».	<p>Engager des actions de mise en valeur commune en lien avec les actions « AOC Bois du Jura »</p> <p><i>Mettre en avant dans la communication territoriale les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire.</i></p>
	Développer la filière bois énergie	Etudier le potentiel de gisement forestier mobilisable par la filière bois énergie et inciter au développement de la filière (création de chaufferies bois, de plateforme bois,...)	Mutualisation des expériences et mise en pratique d'actions concertées
Agriculture	Engager une réflexion territoriale prospective sur l'avenir de l'espace agricole : concurrence avec l'urbanisme, restructuration foncière, évolution des exploitations, ...	Une fiche-action du projet de développement touristique et agritouristique du Pays est prévu sur ce thème. En faire évoluer le contenu dans l'esprit des études préalables à l'élaboration d'un SCOT : prospective économique, dimension spatiale, priorités, ...	Engager une telle réflexion prospective à l'échelle franco-suisse ?
	Veiller au maintien de la valeur ajoutée des productions locales notamment à travers l'outil « fruitière »	Les coopératives se sont récemment mobilisées sur la question de la gestion du petit lait. Les accompagner dans leurs réflexions prospectives en trouvant des solutions durables.	Mutualiser les réflexions sur ce sujet de la gestion du petit-lait
	Définir un positionnement politique et une stratégie d'évolution de la filière porcine	En lien avec les enjeux de gestion du petit lait et l'évolution du cahier des charges IGP de la saucisse de Morteau, des réflexions sont en cours au sein de	Mutualiser les réflexions sur ce sujet

	sur le territoire	la profession sur le développement de cette filière : état des lieux des lieux de productions, projet de développement, positionnement stratégique du territoire, encadrement, ... L'élevage porcin étant un sujet sensible pour le Ministère de l'Environnement enrichir rapidement la réflexion locale sur sa dimension environnementale (impacts, qualité) : par exemple méthanisation des effluents, architecture, ...	
	Poursuivre les efforts pour augmenter la valorisation locale des produits	Engager des actions de mises en relation entre producteur et transformateur avec la mise en place d'action de type « assiette de pays » en direction des restaurants, ...	Mutualiser les réflexions avec des enjeux plus forts dans ce domaine côté suisse
Tourisme	Définir une stratégie touristique ambitieuse pour le territoire : moyens publics, offres structurantes, choix de clientèles, structuration avec des pôles majeurs et secondaires, ...	Le Pays a engagé des démarches pour définir une stratégie touristique Faire des patrimoines (naturels, culturels, paysagers ...) le levier de développement de cette politique !	Définir cette stratégie dans une perspective de développement transfrontalier
	Améliorer l'offre touristique en quantité et qualité	Lorsque la collectivité en a la possibilité, investir lourdement pour créer des produits et des services d'appel de grande qualité : <ul style="list-style-type: none"> - création d'un équipement de loisirs avec camping, services, activités « in-door », ... ; - montage au sein d'un OT de Pays d'une centrale de réservation de produits packagés dans le domaine de la pêche, de la randonnée équestre, ... - création d'un équipement d'accueil du public sur le thème de l'horlogerie en lien avec les équipements existants et les entreprises de l'horlogerie et la micro-technique - création de produits touristiques structurants transfrontaliers : circuits « vélo », ... <i>NB : ces investissements serviront d'appel aux initiatives privées qui seront ensuite à soutenir</i>	Mutualiser les réflexions et projets dans ce domaine Partenariat avec Jura Tourisme dans ce domaine notamment pour un service de commercialisation de produits « équestres » Faire du Parc « Le Paradis du vélo » !
	Mieux valoriser les sites et musées liés au patrimoine horloger	Engager des actions de développement et de mise en réseau entre les principaux sites patrimoniaux dans le cadre des actions de développement du Pays	Les musées suisses du Locle et de la Chaux-de-Fond pourraient être concernés par ce sujet.

		(sites et musées) : état des lieux, rencontres, actions communes, ... Au sein de la communication du Pays, accompagner Luxe&Tech dans ses actions de promotion en renforçant le lien au territoire	Impliquer les entreprises de la filière et imaginer à terme une démarche innovante les associant
	Développer la filière « pêche »	Identifier les points de blocages (gestion du débit du Doubs) et les atouts (guides, hébergements, ...) de l'activité pour engager des actions ciblées (labellisation d'hébergement, optimisation des cartes de pêches, transport,...)	Le plan d'actions pourra être franco-suisse
	Structurer la mission d'accueil et d'information à l'échelle du territoire	Poursuivre les efforts engagés pour fusionner tous les OT/SI en une seule structure à l'échelle du Pays avec des missions recadrées	S'appuyer sur l'expérience suisse dans ce domaine et faire émerger une plateforme de communication et de promotion franco-suisse

4 - SENSIBILISATION ET EDUCATION AU TERRITOIRE

Ambition et stratégie possible

La qualité environnementale, paysagère, économique... est l'affaire de tous.

Comme on ne respecte bien que ce qu'on connaît bien, le partage de la connaissance, sous des formes diverses, est la première pierre indispensable à poser pour faire évoluer en profondeur les références culturelles, les comportements et les usages.

Un plan éducatif doit donc accompagner tout le processus de projet de Parc dans sa durée. Il aidera aussi à faire connaître et partager l'idée même de PNR.

Domaine	Sujet	Perspective d'actions	Dimension « Transfrontalier & PNR »
Sensibilisation à l'environnement	Promouvoir les actions de sensibilisation à l'environnement en direction des populations et usagers du territoire	Elaborer un concept général de sensibilisation et éducation à l'environnement (SEE) applicable à tous les domaines abordés ci-avant, avec tous les acteurs Soutenir les actions associatives et bénévoles déjà en place et les intégrer dans le SEE.	Concept général de SEE commun et en particulier à l'eau, axe fort du projet Mutualisation des expériences, des pratiques et partage d'actions communes en fonction des publics, en s'appuyant sur le réseau d'acteur informel déjà en place.
Sensibilisation au projet de Parc	Voir axe 5		

5 - MANAGEMENT, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Ambition et stratégie possible

Ce qui n'est aujourd'hui qu'une idée peut être partagé par beaucoup : il faut s'en donner les moyens et la durée pour porter techniquement et humainement le projet, le faire partager.

Et pour consolider le projet transfrontalier, il faudra que les instances politiques se dotent et portent une véritable vision du territoire commun : l'harmonisation des plans-cadres d'aménagement du territoire des 2 côtés de la frontière doit y aider.

Domaine	Sujet	Perspective d'actions	Dimension « Transfrontalier & PNR »
Management du projet de PNR	Fixer et faire vivre les instances politiques de pilotage françaises et transfrontalières	Organiser les instances du Syndicat mixte du Pays Horloger et son Conseil de Développement (2 nouvelles commissions : Biodiversité, agriculture, forêt ; et Paysage, urbanisme, déplacements) et avec le Conseil Régional (conférence des partenaires),	Organiser les instances transfrontalières de concertation et travail : Commission franco-suisse du projet de PNR au sein CTJ avec Pays Horloger, APNRD, AUD, Etat et Confédération, Région, Département et

		méthodes de travail et concertation, planning moyen terme	Cantons
	Doter le Pays Horloger des moyens nécessaires pour élaborer le projet de façon collective et transversale	Définir les moyens nécessaires : ingénierie (pilotage et animation, productions, études, connaissances), communication, formation	mutualiser des moyens : chargés de mission complémentaires, partagés ? Etudes et productions communes pointées
Sensibilisation au projet de Parc	Faire connaître l'intention et le concept de PNR, et son intérêt transfrontalier (complémentaire axe 4)	Afficher progressivement l'ambition Créer progressivement un réseau d'adhérents au projet, via le conseil de développement Mener des actions de communication	Multiplier les contacts entre tous les acteurs de l'APNRD et ceux du Pays Horloger et selon leurs besoins, pour créer des réseaux d'acteurs et donner vie au projet de Parc transfrontalier
Elaborer ou adapter les instruments de gestion du territoire	Disposer de documents cadres d'aménagement du territoire à l'échelle transfrontalière		Comparer, faire évoluer des documents existants, créer les documents manquants <ul style="list-style-type: none"> - plans de gestion communs sur les espaces naturels (tourbières, prairies naturelles, prairies alluviales,...) et pour la préservation des espèces emblématiques (apron en particulier) - Corridors écologiques - projet intégré Doubs franco-suisse - Schéma mise en valeur Doubs - Esquisse Plan de Parc à créer - Besoins Habitat

IDENTIFICATION DES ACTIONS TRANSFRONTALIERES POSSIBLES

Au vu des diagnostics de territoire de part et d'autres de la frontière, d'un travail de réflexion avec l'APNRD et des contacts pris avec les acteurs de terrains rencontrés, les pistes d'actions suivantes ont été repérées.

Elles proposent des actions précises, engageables selon les axes proposées ci-avant et en suivant la structuration du Plan de Management de l'APNRD à 3 ans (présenté dans la colonne de droite).

Ce ne sont que des propositions soumises à l'avis de tous, pour alimenter les débats à venir avec les acteurs et responsables locaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE – PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA QUALITE DE LA NATURE

PROPOSITIONS Objectifs et actions	Objectifs et actions du plan de Management APNRD
<p>Objectif opérationnel 1.2 : Protéger les espaces et les espèces remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Réaliser un document d'objectif de type Natura 2000 sur la vallée du Doubs - Action 2 : Mettre en œuvre un plan de conservation de l'apron 	<p>Objectif opérationnel 1.4 : préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces</p> <p>Projet 3 Conservation des espèces végétales et animales des réseaux écologiques de la vallée du Doubs</p> <p>Projet 2 Concept de protection et gestion de l'apron dans le Doubs</p>
<p>Objectif opérationnel 1.3 : Valoriser la nature ordinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Développer des pratiques agricoles favorables à la biodiversité (expérimenter et développer des pratiques de fauche et d'épandage en équilibre avec les milieux naturels, des actions de type prairies fleuries, plantation de haies,...) 	
<p>Objectif opérationnel 1.4 : Maintenir et renforcer les corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2 : Etudier les dynamiques écologiques en place de part et d'autre de la frontière 	<p><i>Projet futur : Mise en extension d'un réseau OQE dans les prairies et pâturages secs extensifs</i></p>
<p>Objectif opérationnel 1.6 : Concilier les usages de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Coordonner les différents outils de gestion de la ressource (SAGE, projet intégré, schémas restauration,...) 	<p>Objectif opérationnel 1.5 : Valoriser les écosystèmes et les mettre en réseau</p> <p>Projet 3 Conservation des espèces végétales et animales des réseaux écologiques de la vallée du Doubs (OQE)</p> <p>Objectif opérationnel 1.6 : réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé</p> <p>Projet 4 Stratégie et plan de gestion intégrée pour le Doubs et la qualité de l'eau</p>

**OBJECTIF STRATEGIQUE -
PROTECTION DES PAYSAGES ET PROMOTION D'UN URBANISME DURABLE**

PROPOSITIONS Objectifs et actions	Objectifs et actions du plan de Management APNRD
<p>Objectif opérationnel 2.1 : Maîtriser l'étalement urbain et la qualité des paysages</p> <p>Action 2.1 : mettre en place une formation-action auprès des élus pour définir les outils cadres les plus adaptés management efficace. Dans ce cadre, examiner les outils suisses : Plan cantonal, plan communal</p>	<p>Objectif opérationnel 1.2 : préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités Pas de projet pour l'instant</p> <p>Objectif opérationnel 1.3 : préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle Pas de projet pour l'instant</p>

**OBJECTIF STRATEGIQUE -
RENFORCEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES AXEES SURLE DEVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSITIONS Objectifs et actions	Objectifs et actions du plan de Management APNRD
<p>Objectif opérationnel 3.1 : Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits agricoles régionaux issus d'un mode de production durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Mettre en réseau les agriculteurs et différents acteurs (transformateurs, distributeurs, offices du tourisme, etc.) en vue de la valorisation de l'agriculture avec notamment des opérations de type « Assiette de pays » en direction des restaurants - Action 2 : Soutenir et contribuer au développement de l'agrotourisme <p>Objectif opérationnel 3.5 : Développer les filières d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Etudier le potentiel de gisement forestier mobilisable par la filière bois énergie - Action 2 : Accompagner les collectivités dans leurs projets d'équipement de chaufferies bois <p>Objectif opérationnel 3.6 : Développer et promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 5 : Organiser l'itinérance pédestre, équestre, et cycliste à l'échelle transfrontalière 	<p>Objectif opérationnel 2.1 : Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable</p> <p>Projet 6 : Promotion des produits agricoles par la vente directe et contribution à la mise en réseau du monde agricole avec des partenaires clés</p> <p>Projet 7 : Promotion de l'agrotourisme et contribution à son développement ; contributions au projet agrotouristique Agro-Bio Tourisme</p> <p>Objectif opérationnel 2.4 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables/ Promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources</p> <p>Projet 10 : Des énergies renouvelables produites dans le PNRD : le bois</p> <p>Objectif opérationnel 2.2 : Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</p> <p>Projets 8 : Concept de promotion et de développement de réseaux touristiques dans le PNRD (vélo, VTT, randonnées, train, bus, bateau, etc.) <i>Optimisation de l'offre en sentiers didactiques dans le PNRD</i> <i>PNRD – Paradis du vélo</i></p>

**OBJECTIF STRATEGIQUE -
SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSITIONS Objectifs et actions	Objectifs et actions du plan de Management APNRD
<p>Objectif opérationnel 4.1 : promouvoir les actions de sensibilisation à l'environnement en direction des populations et usagers du territoire</p>	<p>Objectif opérationnel 3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p> <p>Projet 11 : concept général de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans le PNRD</p>

**OBJECTIF STRATEGIQUE -
MANAGEMENT, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE**

PROPOSITIONS Objectifs et actions	Objectifs et actions du plan de Management APNRD
<p>Objectif opérationnel 5.1 : mettre en place un management efficace</p> <p>Action 5.1 : fixer et faire vivre les instances politiques de pilotage françaises et transfrontalières</p>	<p>Objectif opérationnel 4.1 : mettre en place un management efficace et veiller à son amélioration constante</p> <p>Projet 12 : assurer un management efficace lors de la phase de création</p>